

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance 15 Septembre 2025 à 20 heures 30

Le Quinze du mois de Septembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle des mariages à la mairie de Vire Normandie, sous la présidence de Madame Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 09 Septembre 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 09 Septembre 2025.

La séance est ouverte à 20 heures 30 par Madame Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents : 07

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Melgie			<input checked="" type="checkbox"/>	
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre Henri GALLIER



DUBOURGUAI Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse		<input checked="" type="checkbox"/>		Régine RENAULT
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
HAMEL Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick			<input checked="" type="checkbox"/>	
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LAURENT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles ALLEGRE
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFOUR Tony			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine			<input checked="" type="checkbox"/>	
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Cindy COIGNARD
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude		<input checked="" type="checkbox"/>		
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Décisions municipales prises depuis le dernier conseil municipal :

JUIN 2025		
97	25.06.2025	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'Opéra Orchestre Normandie Rouen pour l'organisation d'un concert à La Halle Michel Drucker

98	25.06.2025	VN23013 Maintenance des défibrillateurs pour Vire Normandie-Avenant 1
99	25.06.2025	VN24059 Aménagement de la rue de l'Eglise et de la rue de St-Sever à St-Germain-de-Tallevende -Avenant 1
JUILLET 2025		
100	07.07.2025	Signature d'une convention avec la direction des services de l'Éducation Nationale du Calvados relative à l'organisation des Orchestre à l'École dans les établissements Malraux et Pierre Mendès France pour la période septembre 2025 –juin 2027
101	07.07.2025	Signature d'une convention avec de partenariat avec l'association « Orchestre à l'école »
102	07.07.2025	Signature d'une convention avec Mme Cécile MAINGOT, présidente de l'association la Compagnie Passerelles-Théâtre pour la mise à disposition gratuite du grand hall du centre socioculturel Charles Lemaitre
103	07.07.2025	Adressage –Dénomination des rues et des voies de Vire Normandie
104	07.07.2025	Audit énergétique projet extension du cinéma de Vire Normandie
105	07.07.2025	Faisabilité photovoltaïque projet extension du cinéma de Vire Normandie
106	08.07.2025	Convention de mise à disposition d'un terrain privé portant création d'un droit de passage temporaire à la commune de Vire Normandie dans le cadre du Tour de France 2025
107	09.07.2025	Convention de mise à disposition d'un terrain privé à la commune de VIRE NORMANDIE dans le cadre du Tour de France 2025
108	11.07.2025	Convention de mise à disposition d'un terrain privé dans le cadre du Tour de France 2025
109	21.07.2025	Marché n° VN 25035 Contrat de fourniture d'une solution back-office de billetterie See Tickets
110	22.07.2025	Marché n° VN25005 -Mission de maîtrise d'œuvre pour la réflexion du clocher du musée de Vire Normandie
111	30.07.2025	Signature d'une convention d'occupation avec l'Association de la Confrérie de la Véritable Andouille de Vire
112	30.07.2025	Signature d'une convention avec le Groupe Kéolis
AOUT 2025		
113	29.08.2025	Signature du marché n°VN25031A -Acquisition d'équipement de cuisine pour les cantines de proximité lot 1 matériel de cuisine professionnel
SEPTEMBRE 2025		
114	01.09.2025	VN24056 aménagement VRD dans les Monts de Vaudry -Avenant 3
115	01.09.2025	Signature du marché n°VN25042 -Contrat de maintenance et de support des logiciels ArcGIS
116	01.09.2025	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec W LIVE SAS pour l'organisation d'un concert de La Halle Michel Drucker au Théâtre de Vire
117	01.09.2025	Signature d'une convention de partenariat pour un "Opéra en direct" avec l'Opéra Orchestre Normandie à la Halle Michel Drucker

118	01.09.2025	Convention de mise à disposition précaire, temporaire et révocable du gymnase du Val de Vire, au SDIS du Calvados
119	01.09.2025	Convention de mise à disposition précaire, temporaire et révocable d'un bâtiment situé Rue de la Delotière-14500 VIRE NORMANDIE
120	01.09.2025	Convention de mise à disposition précaire et révocable d'un bâtiment situé 56 rue de l'Ancienne Brasserie -14500 VIRE NORMANDIE
121	01.09.2025	Marché n°VN25036 -Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes et modernisation de la cuisine centrale de Vire Normandie et création de locaux de la DGFIP

L'ordre du Jour du Conseil Municipal est ensuite abordé.

Numéro	Titre du point	Rapporteur
Commune de Vire Normandie		
I. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – AFFAIRES JURIDIQUES		
Finances		
2025/09/15 1.	Décision Modificative 1 budget principal annule et remplace	
2025/09/15 2.	Décision Modificative 2 budget principal	
2025/09/15 3.	Décision Modificative 1 BA L'Ecrin Vert	
2025/09/15 4.	Décision Modificative 2BA La clé des Champs	
2025/09/15 5.	Cession bien « RENAULT MIDLUM » CP-819-VK	
Marchés publics		Annie ROSSI
2025/09/15 6.	Construction de vestiaire/stockage au stade Pierre Compte	
2025/09/15 7.	Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement et l'extension du parking du collège du MAUPAS	
2025/09/15 8.	Marché public de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération d'extension in situ du cinéma Le Basselin de Vire Normandie	
2025/09/15 9.	Avenant n°8 pour la DSP VIRIA	
II. URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT, COMMERCE		
Patrimoine		
2025/09/15 10.	Consultation publique GAEC de la Sorrière	
2025/09/15 11.	Acquisition de deux garages par voie de préemption	
2025/09/15 12.	Parc d'activités Le Maupas – Transfert de la propriété de la parcelle cadastrée AW87	Lucien BAZIN
III. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITES		
2025/09/15 13.	Approbation d'une nouvelle convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales du Calvados	Catherine MADELAINE
IV. ANIMATION ET PROMOTION DE LA VILLE		
2025/09/15 14.	Concours des Maisons Fleuries et Jardins potagers pour l'année 2025 de la Commune déléguée Vire	
2025/09/15 15.	Concours des Maisons Fleuries et Jardins potagers pour l'année 2025 de la Commune de Vire Normandie	Françoise FOUBERT

Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 Septembre 2025 à 20 heures 30

V. ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, CULTURE		
2025/09/15 16.	Tarifs Halle 2026	Marie-Claire LEMARCHAND
VI. PERSONNEL, GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES, FORMATION		
2025/09/15 17.	Mise à jour du tableau des effectifs	
2025/09/15 18.	Convention de prestation de services Vire Normandie IVN 2025-2026	Régis PICOT
Communes déléguées		
Commune déléguée de Vire		
2025/09/15 19.	Modification du règlement intérieur du marché hebdomadaire de Vire	Lucien BAZIN
2025/09/15 20.	Attribution de subventions aux associations	Marie-Noëlle BALLE/ Lucien BAZIN
2025/09/15 21.	Cession de l'ancien presbytère de Neuville	Lucien BAZIN
Commune déléguée de Maisondcelles La Jourdan		
2025/09/15 22.	Lotissement « Village des Ajoncs » - Option d'achat – lot n°06	
Commune déléguée de Couloncés		
2025/09/15 23.	Lotissement communal « Résidence du Pont de la Londe » - Vente d'un lot à bâtir (lot n°4)	
2025/09/15 24.	Vente du presbytère de Couloncés	
Commune déléguée de Roullours		
2025/09/15 25.	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 3)	
2025/09/15 26.	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 7)	
2025/09/15 27.	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 13)	
2025/09/15 28.	Extension éclairage public lotissement « La clé des Champs »	
2025/09/15 29.	Attribution d'une subvention à l'association JS BOCAGE	
Commune déléguée de Vaudry		
2025/09/15 30.	Effacement des réseaux « Clos Saint Nicolas » - Etude préliminaire	
2025/09/15 31.	Comité des fêtes de VAUDRY - Subvention exceptionnelle – Fête de la musique	
2025/09/15 32.	Concours des Maisons Fleuries et Prix des Potagers 2025	
VII. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - PRÉSENTATION - INTERCOMMUNALITÉ		
2025/09/15 33.	Ajouts et compléments en matière d'adressage	Françoise FOUBERT
2025/09/15 34.	Indemnités des élus	Madame la Maire
Affaires juridiques (huis clos)		
2025/09/15 35.	Proposition de huis clos	Madame la Maire
2025/09/15 36.	Accord transactionnel – CONFIDENTIEL	

2025/09/15 37.	Proposition de suppression de l'impasse des Chaudguets - CONFIDENTIEL	
----------------	---	--

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 Juillet 2025 a été adopté à l'unanimité.

Dimitri RENAULT est nommé secrétaire de séance.

La liste des pouvoirs est donnée.

OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

1	Décision Modificative 1 budget principal annule et remplace	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	---	---

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur la décision modificative n°1 du budget principal.
 - De donner tous pouvoirs à Madame La Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

2	Décision Modificative 2 budget principal	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 36 dont 4 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 2 dont 1 pouvoir
---	--	---

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide :

- De donner son accord sur la décision modificative n°2 du budget principal.
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Madame le Maire rappelle que, en commission générale, tous les détails seront présentés.

Monsieur Pascal MARTIN souhaite quelques précisions au sujet du compte 6238 (quelle est l'origine de la différence ?).

Madame Annie ROSSI indique que ce sont des dépenses liées à l'animation en général, pas forcément spécifiques au Tour de France 2025.

Monsieur Gilles ALLEGRE exprime que c'est dommage que la Commission Générale soit postérieure. Car 95.000 euros de différence, c'est quand-même le tiers du budget.

Monsieur Régis PICOT explique que, en avril, on était déjà à 380.000 €. Il y a eu des rajouts sur les agents de sécurité demandés par la Préfecture. Il y a eu aussi une mauvaise surprise sur la puissance électrique stade de l'Orient.

Madame Annie ROSSI reprend le fil historique : il y a eu une prévision au budget primitif puis une estimation ensuite en Commission Générale qui était plus élevée, puis des imprévus.

Madame Nicole DESMOTTES rappelle que le détail a déjà été présenté en commission Finances.

Monsieur Serge COUASNON constate le même phénomène avec Conseil communal de jeudi et en conclut qu'il y a un problème d'organisation de la collectivité.

Madame Nicole DESMOTTES souligne qu'il y a des délais à respecter par rapport au droit de préemption, d'où la décision d'avancer le Conseil municipal.

3	Décision Modificative 1 BA L'Ecrin Vert	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	---	---

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur la décision modificative n°1 BA L'Ecrin Vert.
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

4	Décision Modificative 2BA La clé des Champs	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	---	---

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur la décision modificative n°2BA La clé des champs.
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

5	Cession bien « RENAULT MIDLUM » CP-819-VK	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	---	---

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame La Maire à régulariser la vente du véhicule immatriculé CP-819-VK réalisée via la plateforme AGORASTORE pour un montant total de 12 104 € TTC.
- De préciser que la recette correspondante sera imputée au chapitre 77, article 775 du budget principal.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

6	Construction de vestiaire/stockage au stade Pierre Compte	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	---	---

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modifications apportées à l'allotissement,
- D'autoriser Madame La Maire ou son représentant à signer les pièces du marché relatif aux travaux de construction de vestiaires / stockage au Stade Pierre Compte, ainsi que tout document afférent.
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

7	Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement et l'extension du parking du collège du MAUPAS	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	--	---

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Monsieur Serge COUASNON demande s'il y aura une subvention en plus du Département du Calvados.

La réponse est négative car il y a déjà un engagement du Département hors contrat de territoire à hauteur de 560,000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le montant du coût définitif des travaux sous marché publics du programme Travaux pour le réaménagement et l'extension du parking du collège Maupas;
- D'approuver la proposition de rémunération du Maître d'œuvre au vu du montant des travaux définitifs du programme travaux pour le réaménagement et l'extension du parking du collège Maupas;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les pièces de l'ensemble des marchés du programme travaux pour le réaménagement et l'extension du parking du collège Maupas et tous documents y afférents.
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

8	Marché public de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération d'extension in situ du cinéma Le Basselin de Vire Normandie	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 37 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 1
---	--	---

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide :

- D'approuver les modalités de passation du marché relatif au recrutement d'une maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération d'extension in situ du cinéma Le Basselin de Vire Normandie
 - D'approuver les critères de choix proposés pour l'analyse des offres
 - D'autoriser le lancement de ce marché
-

9	Avenant n°8 pour la DSP VIRIA	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	-------------------------------	---

Madame Annie ROSSI : Lecture de la délibération

Monsieur Gilles ALLEGRE ne comprend pas le schéma page 13.

Jugé inutile, ce schéma sera enlevé.

Monsieur Serge COUASNON indique que, à la commission générale, on nous a fait part du retrait d'un client. S'inquiète du devenir du collège du Val de Vire.

Monsieur Lucien BAZIN répond qu'il y a des réflexions sur le collège. Les abords sont entretenus. L'alarme maintenance est contrôlée. Mais ce n'est pas toujours facile d'avancer sur les projets aujourd'hui.

Madame Annie ROSSI : quand un abonné quitte le réseau, il doit payer 8000 euros. C'est un peu cher payé la sortie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°8 au contrat de concession à intervenir avec la société La Viroise de Combustibles.
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

10	Consultation publique GAEC de la Sorrière	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 4 dont 1 pouvoir
----	---	--

Madame Lucien BAZIN : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide :

- D'émettre un avis dans le cadre de la consultation du public prescrite par le préfet qui s'est déroulée du mardi 15 juillet 2025 au mardi 12 août 2025 inclus.
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

11	Acquisition de deux garages par voie de préemption	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Madame Lucien BAZIN : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord pour l'acquisition par voie de préemption du bien faisant l'objet de la DIA n° n° 14 762 25 00047,
 - D'accepter le prix figurant sur la DIA, soit 24 000,0 € hors frais d'acte, ces derniers s'élevant à 3 000,0 €,
 - De dire qu'un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de 3 mois, à compter de la notification de la présente décision, conformément à l'article R.213-12 du code de l'urbanisme,
 - D'autoriser Madame La Maire ou son représentant à engager toute démarche et à signer tout document devant permettre de mener à bien cette acquisition.
 - De donner tous pouvoirs à Madame La Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

12	Parc d'activités Le Maupas – Transfert de la propriété de la parcelle cadastrée AW87	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Madame Lucien BAZIN : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la cession à la communauté de communes de la Vire au Noireau d'une partie de la parcelle cadastrée AW n° 87 – soit, 17 400 m² environ – au prix de 2,68 € le m².
 - D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de transfert de propriété de la parcelle ci-avant référencée entre la commune de Vire Normandie et la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau, ainsi que tout document relatif à ce transfert de patrimoine auprès de l'Office Notarial Virois.
 - De donner tous pouvoirs à Madame La Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

13	Approbation d'une nouvelle convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales du Calvados	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Madame Catherine MADELAINE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales du Calvados.
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

14	Concours des Maisons Fleuries et Jardins potagers pour l'année 2025 de la Commune déléguée Vire	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Madame Françoise FOUBERT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur ces différents prix.
 - De donner tous pouvoirs à Madame La Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

15	Concours des Maisons Fleuries et Jardins potagers pour l'année 2025 de la Commune de Vire Normandie	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Madame Françoise FOUBERT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur ces différents prix.
 - De donner tous pouvoirs à Madame La Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

16	Tarifs Halle 2026	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	-------------------	---

Madame Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération

Monsieur Gilles ALLEGRE note que dans la grille des tarifs pour la Halle 2026, est prévue une gratuité par an pour les associations de Vire Normandie s'il s'agit de mener un projet culturel. Il note également que, au-delà de cette gratuité une fois par an, le tarif est préférentiel pour les associations de Vire Normandie.

Il s'interroge sur la question de savoir si des facilités d'accès ne pourraient pas aussi être accordées pour les associations hors Vire Normandie.

Madame Marie-Claire LEMARCHAND adhère sur le fond à cette réflexion. Elle indique que ceci a déjà été débattu et envisagé mais explique qu'il y aurait beaucoup trop de demandes par rapport aux moyens dont on dispose (créneaux disponibles et moyens RH).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur les tarifs
- De donner son accord sur l'octroi de place gratuites.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

17	Mise à jour du tableau des effectifs	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--------------------------------------	---

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Monsieur Serge COUASNON a demandé si les emplois conseillers France services étaient financés par l'Etat.

Madame Nicole DESMOTTES a répondu que dans les recettes prévisionnelles de fonctionnement de la Maison France Services, il y a une subvention nationale forfaitaire de 45.000 € par an, avec une bonification de 5.000 € au titre de France ruralités revitalisation.

Ces recettes couvriront le deuxième poste de Conseiller France Services ayant vocation à être créé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs à la délibération de la manière suivante :
 - En supprimant les emplois suivants (surlignés en rouge dans le tableau des effectifs)
 - En mettant à jour les intitulés de poste des différents emplois (surligné en bleu).
 - En créant les emplois suivant (surlignés en vert dans le tableau des effectifs)

En l'attente de la décision de l'Etat sur la labellisation d'une Maison France Services à Vire Normandie, la collectivité a décidé d'engager une démarche opérationnelle pour que cette structure puisse réunir l'ensemble

des conditions d'exercice dès le 1^{er} décembre 2025. Madame la Maire s'est engagée auprès du préfet à affecter les moyens humains correspondants au fonctionnement de la maison France Service en modifiant un poste déjà existant dans la collectivité et en créant un second poste de conseiller Maison France Service. Il s'agit d'indiquer à l'assemblée que l'agent actuel sera formé en lien avec le département du Calvados. Ainsi, vous trouverez dans le tableau des emplois et des effectifs les modifications ci-dessous en lien avec la démarche de labellisation répondant à la volonté de la commune de créer puis d'animer, pour la population, une Maison France Service au cœur de Vire Normandie.

- **Conseiller Maison France Service** : modification du poste de « Conseiller Numérique » dans le cadre de la candidature de Vire Normandie pour obtenir le droit d'ouvrir une Maison France Service
- **Conseiller Maison France Service** : création d'un second poste de « Conseiller Maison France Service » dans le cadre de la candidature de Vire Normandie pour obtenir le droit d'ouvrir une Maison France Service

Les autres modifications proposées sont :

- **Agent d'entretien des équipements sportifs** : création de poste suite à réintégration d'un agent en maladie et pour changement d'affectation suite à restrictions liées au service (enseignement → équipements sportifs)
- **Responsable du secteur administratif** : suppression du poste suite à départ du titulaire et suite à création d'un poste de gestionnaire ressources au service enseignement. Ceci dans une logique de requalification d'un poste de responsable en poste de gestionnaire.
- **Gestionnaire administratif** : un agent titulaire revient en position d'activité dans la collectivité mais ne peut plus reprendre le poste précédemment occupé de Responsable du service citoyenneté et formalités administratives pour des raisons médicales. Il est proposé de créer un poste de gestionnaire administratif auprès du service enseignement-jeunesse la direction de l'éducation qui tiendra compte des préconisations médicales tout en répondant à un enjeu de continuité de service. Le poste de responsable de service citoyenneté sera ensuite supprimé après avis du CST.
 - D'autoriser l'engagement des emplois et effectifs du tableau des emplois et des effectifs selon les natures spécifiées, les quotités de temps de travail.
 - Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
 - De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

18	Convention de prestation de services Vire Normandie IVN 2025-2026	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Régis PICOT : Lecture de la délibération

Monsieur Régis PICOT a accompagné la lecture du projet de délibération de l'analyse suivante :

Je tenais à préciser que suite à mon intervention au conseil municipal du 24/02/2025, vous alertant sur une sous-estimation des coûts demandés à la ville à l'IVN, on peut constater que mon alerte a été confirmée.

Les réunions de travail ont laissé apparaître des services historiques non facturés ou non facturés à la juste valeur des services rendus

Pour rappel : lors de nos derniers échanges, nous parlions de 320 000 en 2022, 400 000 en 2023 et nous arrivons à 550 000 sans même avoir valorisé les locaux des services techniques.

Etait-ce réellement un non-sujet comme certains ont pu le laisser entendre. D'ailleurs je te remercie Annie de m'avoir autorisé à rapporter la délibération pour préciser mes propos puisque le groupe de travail nous a permis de nous aligner et de constater les manques des dernières années sur ce sujet financier.

Comme quoi le sujet est révélateur de certaines pratiques, puisque sachez même que nous avons découvert que le magasin municipal ne facture rien pour le stockage du syndicat des eaux qui représente quand même près de 40% d'occupation dans notre magasin. Ici, aucune critique juste un nouveau constat : mais comme quoi cher Joel, Nicole nous n'avons, jamais, pendant des années, posé certaines questions pourtant essentielles dans la logique de transparence financière entre structures autonomes. Il faudra aussi remettre à plat le plus rapidement possible cette non-facturation. Sachez qu'il y a eu une note de notre service juridique confirmant que nous serions en droit de demander un effet rétroactif sur les absences de facturation de ces dernières années mais le passé est le passé, une décision politique a été prise, considérant que l'essentiel est de repartir maintenant sur des bonnes bases.

A une époque où est demandé de la transparence, c'est donc être transparent avec ses contribuables et ses agents d'assumer que VIRE NORMANDIE a accompagné l'IVN dans sa structuration et tant mieux car sans commune structurante rien n'est possible. Les prochains élus devront décider de la future mutualisation : vous aurez dans quelques jours une présentation des différentes formes de mutualisation et vous verrez les possibilités pour structurer une administration. Pour structurer, il est important de prendre le temps de consulter les élus et les administratifs et tout portait à croire que nos débats de début d'année se faisaient sur la base de prises de décisions de couloir sans respecter les instances et les élus chargés des différents dossiers. Le conseil communautaire me l'a prouvé avec de nombreux conseillers se posant des questions sur la précipitation des débats.

L'objectif de tout cela est bien d'assurer une sérénité de fonctionnement entre nos services sans suspicion et d'éviter de confronter les structures et nous sommes, nous élus, responsables de cela en ayant mis sous le tapis, pendant des années, certaines décisions pour mieux conforter le pouvoir de certains élus.

Madame Nicole DESMOTTES fait référence à la prochaine réunion avec le CDG sur les formes de mutualisation.
le 8 septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention de prestation de services entre l'Intercom de la Vire au Noireau et la Commune de Vire Normandie
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

19	Modification du règlement intérieur du marché hebdomadaire de Vire	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Lucien BAZIN : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter le règlement modifié relatif au marché hebdomadaire
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif au marché.
- De donner tous pouvoirs à Madame La Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Les élus doutent de la possibilité de contraindre les marchands ambulants de rester jusqu'à 13h00.

20	Attribution de subventions aux associations	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Il est demandé aux élus, membres d'une association, de ne pas prendre part au vote.

Ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques du conflit d'intérêt	
Association UNION SPORTIVE MUNICIPALE VIROISE section Tennis de Table : participation à une compétition nationale	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Association UNION SPORTIVE MUNICIPALE VIROISE	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0

section Natation : participation à des championnats du monde masters		Abstention : 0
Association du Football Virois	P. MARTIN C. COIGNARD	Votants : 36 dont 5 pouvoirs Vote pour : 36 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Association SECOURS POPULAIRE		Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Association ORCHESTRE D'HARMONIE VIROIS		Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Association COMITE DE JUMELAGE VIRE SANTAFE	C. COIGNARD M.N. BALLÉ	Votants : 36 dont 5 pouvoirs Vote pour : 36 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Lucien BAZIN/Madame Marie-Noëlle BALLÉ: Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur ces différentes subventions aux associations.
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

21	Cession de l'ancien presbytère de Neuville	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Lucien BAZIN: Lecture de la délibération

Monsieur Serge COUASNON : il y a eu une évolution et c'est positif.

Mais une dépendance aurait pu être transformée en habitation, et la commune aurait pu procéder à 2 ventes.

Monsieur Lucien BAZIN attire la vigilance sur la réalité du marché. La négociation n'est pas si mauvaise que ça.

Mais Monsieur Serge COUASNON insiste : la dépendance fait 115 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la cession de la propriété décrite plus haut et de son terrain d'une surface approximative de 1 860 m² au prix de 150 000 € net vendeur,

- D'habiliter Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte et tout document se rapportant à cette vente.
-

22	Lotissement « Village des Ajoncs » - Option d'achat – lot n°06	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Guy VÉLANY : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider l'option d'achat pour la parcelle n°6 du lotissement « Village des Ajoncs » (référence cadastrale B1090), d'une superficie de 651 m², pour un montant de 13 020 € TTC,
 - De désigner l'étude de Maître Johann NOËL à Vire – commune déléguée de Vire Normandie pour rédiger l'acte,
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette vente et à signer toutes les documents se référant à cette affaire,
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

23	Lotissement communal «Résidence du Pont de la Londe » - Vente d'un lot à bâtir (lot n°4)	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 4, parcelle 187 ZC 98, avec TVA sur marge suivant tableau ci-dessus,
 - De l'autoriser à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de l'Office Notarial Virois dont le siège est situé 1211 rue de Caen à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

24	Vente du presbytère de Couloncés	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	----------------------------------	---

Monsieur Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De proposer le bien à la vente au prix de 131 500 € net vendeur+ 7 500 € de frais d'agence
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

25	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtrir (lot n° 3)	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Michel LELARGE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 3, parcelle 545 ZB 128, avec TVA sur marge suivant tableau ci-dessus,
 - D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de Maître Johann NOEL dont le siège est situé 5 rue du Neufbourg à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

26	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtrir (lot n° 7)	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Michel LELARGE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 7, parcelles 545 ZB 132 et 152, avec TVA sur marge suivant tableau ci-dessus,
 - D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de Maître Johann NOEL dont le siège est situé 5 rue du Neufbourg à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

27	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 13)	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Michel LELARGE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 13, parcelle 545 ZB 138, avec TVA sur marge suivant tableau ci-dessus,
 - D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en l'étude de Maître Johann NOEL dont le siège est situé 5 rue du Neufbourg à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.
 - De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

28	Extension éclairage public lotissement « La clé des Champs »	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Michel LELARGE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord pour ce projet et de charger Monsieur le Maire délégué de Roullours de procéder à la signature de l'acte d'engagement.
 - De donner tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

29	Attribution d'une subvention à l'association JS BOCAGE	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Michel LELARGE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'attribuer la somme de 500 € à l'association JS Bocage.
 - De donner tous pouvoirs à Madame La Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.
-

30	Effacement des réseaux « Clos Saint Nicolas » - Etude préliminaire	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De confirmer que le projet est conforme à l'objet de la demande,
- De solliciter l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- De souhaiter le début des travaux au 1^{er} semestre 2026 et d'informer le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification
- De prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- De décider du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux en section de fonctionnement,
- De s'engager à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- De prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- De s'engager à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 2 571,00 €,
- De autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
- De prendre note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

31	Comité des fêtes de VAUDRY – Subvention exceptionnelle – Fête de la musique	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur cette subvention exceptionnelle d'un montant de 50 €.
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

32	Concours des Maisons Fleuries et Prix des Potagers 2025	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur ces différents prix.
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

33	Ajouts et compléments en matière d'adressage	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Madame Françoise FOUBERT : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider les modifications des différents noms attribués à l'ensemble des voies.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

Monsieur Gilles ALLEGRE demande pourquoi des changements sont possibles maintenant ?

Monsieur Dimitri RENAULT explique qu'il s'agissait de ne pas bloquer la délibération qui était en attente depuis longtemps pour définir la base de données du projet adressage.

Madame Françoise FOUBERT explique que ce sont des ajustements, des précisions.

34	Indemnités des élus	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---------------------	---

Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération

Monsieur Gilles ALLEGRE note que ce n'est pas très parlant pour les administrés de définir les indemnités par rapport à un indice terminal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De fixer les indemnités de fonction du maire, des adjoints au maire et des conseillers municipaux investis d'une délégation comme suit :

Nom et prénom des élus	Fonction	Enveloppe	Taux (en % de l'indice brut terminal)
Nicole DESMOTTES	Maire de Vire Normandie	Vire Normandie	57,00
Annie ROSSI	Adjointe au maire	Vire Normandie	23,50
Marie-Claire LEMARCHAND	Adjointe au maire	Vire Normandie	19,83
Valérie OLLIVIER	Adjointe au maire	Vire Normandie	19,83
Régis PICOT	Adjoint au maire	Vire Normandie	25,71
Catherine MADELAINE	Adjointe au maire	Vire Normandie	23,50
Lucien BAZIN	Adjoint au maire	Vire Normandie	19,83
Nadine LETELLIER	Adjointe au maire	Vire Normandie	19,83
Joël DROULLON	Adjoint au maire	Vire Normandie	18,05
Françoise FOUBERT	Adjointe au maire	Vire Normandie	19,83
Philippe MALLEON	Adjoint au maire	Vire Normandie	21,00
Samuel BINET	Conseiller municipal délégué	Vire Normandie	12,40
Cindy COIGNARD	Conseillère municipale déléguée	Vire Normandie	12,40
Marie-Ange CORDIER	Conseillère municipale déléguée	Vire Normandie	12,40
Nathalie LE DREAU	Conseillère municipale déléguée	Vire Normandie	12,40

- De fixer les indemnités de fonction des maires délégués, étant précisé que ces derniers exercent de droit la fonction d'adjoint au maire de Vire Normandie, et de leurs adjoints comme suit :

Communes déléguées	Nom et prénom des élus	Fonction	Taux (en % de l'indice brut terminal)
Couloncés	Gilles MALOISEL	Maire délégué	40,30
Maisoncelles la Jourdan	Guy VELANY	Maire délégué	25,50
Roullours	Michel LELARGE	Maire délégué	40,30
Saint Germain de Tallevende	Martine ROBBES	Maire déléguée	51,60
	Patrick GOSSMANN	1 ^{er} adjoint à la Maire déléguée	19,80
Truttemer le Petit	Fernand CHENEL	Maire délégué	20,70
Truttemer le Grand	Pierre-Henri GALLIER	Maire délégué	40,30
Vaudry	Corentin GOETHALS	Maire délégué	43,00
	Dimitri RENAULT	1 ^{er} adjoint au maire délégué	18,00
Vire	Lucien BAZIN	Maire déléguée	56,56
	Marie-Noëlle BALLE	1 ^{er} adjoint à la Maire déléguée	27,5
	Jacques COURTEILLE	2 ^{ème} adjoint à la Maire déléguée	27,5
	Marie-Odile MOREL	3 ^{ème} adjoint à la Maire déléguée	27,5

Il est demandé dans un second temps au conseil municipal de statuer sur l'application de majorations.

Ainsi, sur la base des indemnités adoptées ci-avant, les majorations suivantes peuvent être appliquées :

- Au titre du 1^o de l'article L2123-22 modifié du CGCT, soit le critère « commune chef-lieu d'arrondissement » : le 1^o de l'article R2123-23 du CGCT prévoit que les majorations des indemnités de fonction résultant de l'application de l'article L2123-22 modifié du CGCT pour les élus visés à l'article L2123-20 modifié du CGCT peuvent s'élever au maximum à 20 %.

- Au titre du 5^e de l'article L2123-22 modifié du CGCT, soit le critère « dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale » : le 4^e de l'article R2123-23 modifié du CGCT prévoit que les indemnités de fonctions peuvent être votées dans les limites correspondant à l'échelon immédiatement supérieur à celui de la population des communes visé à l'article L2123-23 modifié du CGCT.

Le maire et les adjoints peuvent bénéficier des majorations. Depuis la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les conseillers municipaux disposant d'une délégation peuvent également bénéficier de ces majorations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'appliquer une majoration de 20 % au titre du 1^e de l'article L2123-22 modifié du CGCT,
- D'appliquer la majoration telle que prévue au 4^e de l'article R2123-23 modifié du CGCT au titre du 5^e de l'article L2123-22 modifié du CGCT,
- De ne pas appliquer ces deux majorations aux conseillers municipaux délégués,
- De voter les taux majorés, tels que mentionnés au tableau ci-dessous :

Nom et prénom des élus	Fonction	Enveloppe	Avec majoration	
			Coef.	Taux (en % de l'indice brut terminal)
Nicole DESMOTTES	Maire de Vire Normandie	Vire Normandie	1,58	90,06
Annie ROSSI	Adjointe au maire	Vire Normandie	1,4	32,90
Marie-Claire LEMARCHAND	Adjointe au maire	Vire Normandie	1,4	27,76
Valérie OLLIVIER	Adjointe au maire	Vire Normandie	1,4	27,76
Régis PICOT	Adjoint au maire	Vire Normandie	1,4	35,99
Catherine MADELAINE	Adjointe au maire	Vire Normandie	1,4	32,90
Lucien BAZIN	Adjoint au maire	Vire Normandie	1,4	27,76
Nadine LETELLIER	Adjointe au maire	Vire Normandie	1,4	27,76
Joël DROULLON	Adjoint au maire	Vire Normandie	1,4	25,27
Françoise FOUBERT	Adjointe au maire	Vire Normandie	1,4	27,76
Philippe MALLEON	Adjoint au maire	Vire Normandie	1,4	29,40

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- De fixer les indemnités du maire, des maires délégués, des adjoints au maire, des adjoints aux maires délégués et des conseillers municipaux disposant d'une délégation selon le tableau annexé à la présente délibération,
- Que la présente délibération abroge la délibération n°3 du conseil municipal de Vire Normandie du 8 avril 2024,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

35	Proposition de huis clos	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--------------------------	---

Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter la proposition de huis clos telle que formulée par Madame Desmottes.

36	Accord transactionnel – CONFIDENTIEL	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--------------------------------------	---

Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération

Une question sur l'origine du contentieux. Ils n'acceptaient pas que cette impasse porte le nom impasse des Chaudguets.

Pourtant, ce nom date de 2007, mais il n'était pas utilisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter l'accord transactionnel aux conditions mentionnées ci-dessus
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération et signer tout document à intervenir notamment le protocole dans le cadre de cet accord
- D'abroger la délibération du 12 novembre 2007 portant dénomination de l'impasse des Chaudguets.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

37	Proposition de suppression de l'impasse des Chaudguets - CONFIDENTIEL	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Madame Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'abroger la délibération du 12 novembre 2007 portant dénomination de l'impasse des Chaudguets.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

La séance est levée à 22 heures 50.

Le secrétaire de séance,

Dominique REBIMONT



Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 Septembre 2025 à 20 heures 30